



Les Mesneux Le mag

Hiver 2021
N° 72

Le mot du Maire

Madame, Monsieur

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, les traditionnels vœux du Maire à la population ne peuvent avoir lieu et je le regrette vivement. La cérémonie des vœux est normalement un moment qui nous permet de nous retrouver, de nous rencontrer mais l'épidémie de Covid en a décidé autrement.

Après une année 2020 particulièrement éprouvante à bien des égards, marquée par une crise sanitaire à l'échelle mondiale, 2021 s'ouvre en nourrissant l'espoir de meilleurs présages. C'est au nom de l'ensemble du conseil municipal que je vous présente mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de prospérité pour vous-même et tous ceux qui vous sont chers.

L'année 2020 a été une année électorale et si vous avez élu vos conseillers municipaux le 15 mars, l'installation du nouveau conseil n'a pu avoir lieu que le 25 mai. A l'aube de cette nouvelle mandature, je profite de l'occasion qui m'est donnée pour souhaiter pleine réussite et bonne chance aux nouveaux élus dans leurs nouvelles fonctions, pour relever les défis qui nous attendent dans les six années à venir. Je sais qu'ils pourront compter sur l'ensemble du personnel municipal que je tiens, tout particulièrement, à remercier. Qu'il s'agisse du personnel administratif ou technique, ils effectuent chaque jour leur travail au mieux des intérêts de l'ensemble de la population.

Mes remerciements vont également à toutes celles et à tous ceux qui participent activement à la vie du village. Je pense aux associations et à tous les bénévoles qui les composent, qui travaillent généralement dans l'ombre mais qui sont indispensables pour rendre une commune dynamique.

Ce début d'année est l'occasion de vous donner un éclairage sur la vie de la commune, de faire un bilan de l'année écoulée et de vous présenter les orientations futures.

En 2020, le nombre d'habitants est de **891** d'après les chiffres communiqués par l'Insee et nous étions 852 habitants en 2016. La population augmente et je voudrais souhaiter la bienvenue à toutes les nouvelles

familles qui ont fait le choix de venir s'installer dans notre commune. Le recensement prévu, par l'Insee, en ce début d'année est reporté à l'année prochaine compte-tenu de la situation sanitaire.

Pour l'état civil nous avons enregistré, en 2020, 10 naissances, 2 pacs, 3 mariages et malheureusement 3 décès.

En 2020, le comité des fêtes et la municipalité ont été contraints d'annuler les festivités et manifestations pour tenir compte des annonces gouvernementales et afin d'assurer la sécurité de nos habitants. Cependant, pour maintenir l'esprit de Noël, les élus ont souhaité maintenir les illuminations notamment sur la place du village. Nous voulons, cependant, rester optimistes et espérons vivement vous retrouver toutes et tous cette année, même s'il est difficile de prévoir l'évolution de la situation face au virus.

En 2020, il n'y a pas eu de gros travaux dans la commune mais plutôt de l'entretien avec notamment la réfection de la salle de tennis de table. Quant aux travaux demandés au Grand Reims depuis 2017, les candélabres sont enfin installés rue des Tuilots mais pour l'instant il n'y a que les mâts ! La réfection des trottoirs dans cette rue devrait suivre prochainement !

En 2020, la commune a participé aux journées du patrimoine car l'église faisait partie des monuments à visiter et je remercie l'Amicale pour la qualité de l'exposition réalisée qui retraçait les principales dates de la vie de notre église.

Pour 2021, nous allons nous attacher au problème de la sécurité dans le village avec l'aide d'un spécialiste du département avec qui nous avons pris rendez-vous. Mais je pense que nous sommes tous concernés : il revient à chacune et chacun d'entre nous de faire preuve de civisme en respectant le code de la route et en diminuant sa vitesse au volant.

En 2021, les travaux de réhabilitation de notre église, qui fait partie de notre patrimoine, devraient continuer : les entreprises sont retenues et nous attendons l'octroi des différentes subventions sollicitées.

→

Vous pouvez toujours apporter votre soutien à la restauration par un don pour lequel vous bénéficiez d'une réduction d'impôt.

En 2021, ce sera le projet de construction du pôle enfance, jeunesse et sport sur le terrain communal de la Croisette. Ce pôle sera composé d'une micro-crèche ou maison maternelle, d'une école primaire (maternelle et élémentaire), d'un accueil périscolaire et d'installations sportives et ludiques qui existent déjà sur le site et que nous continuerons à développer.

Le plan de financement de ces gros travaux est réalisé, que ce soit en investissement ou en fonctionnement pour l'école

et ces dépenses n'auront pas d'impact sur la fiscalité locale, mais sachez que le Grand Reims a augmenté la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) de 2% ; elle passe à 9% en 2021 alors qu'elle était de 7% en 2020.

Notre village continue d'évoluer mais notre préoccupation majeure est de maîtriser cette évolution afin de garder à notre commune ce caractère rural, que chacune et chacun apprécie et souhaite conserver, avec le souci de développer des services pour le bien-être de tous.

Belle année 2021 à toutes et à tous et prenez bien soin de vous et des vôtres.

Anny DESSOY

Le Pôle Enfance Jeunesse & Sport, c'est parti !

On l'avait annoncé en s'engageant dans ce nouveau mandat : notre école serait un combat, on est désormais sur le ring !

C'est le 1^{er} octobre dernier que le Grand Reims nous a (enfin) rendu ses conclusions : ils ne construiront pas d'école dans notre commune !

Fin octobre nous avons rencontré la Présidente du Grand Reims, madame Catherine Vautrin, qui nous a confirmé les propositions suivantes :

- Rattachement à Bezannes, dans un premier temps dans des installations modulaires en attendant la construction d'une nouvelle école située sur la ZAC de Bezannes : **Inacceptable.**
- Scolarisation des maternelles aux Mesneux et des élémentaires à Ecueil ou des élémentaires aux Mesneux et des maternelles à Ecueil : **Non retenu**, c'était à terme la fermeture de notre école et, en attendant, du triple niveau dans nos classes sans espoir d'amélioration.
- Reprise de notre compétence scolaire et périscolaire : **Option retenue à l'unanimité par le conseil municipal du 2 novembre 2020.**



Reprendre notre compétence signifie que c'est la commune seule et non plus le Grand Reims qui décide de la construction des bâtiments scolaires et périscolaires, du financement et de la gestion.

La concentration des écoles de nos communes dans de grands groupes scolaires ne concourt qu'à l'augmentation des effectifs par classe et à la diminution du nombre d'enseignants ; alors oui notre positionnement dérange, mais il répond aux enjeux sociétaux largement exprimés en la matière !

Dès 2013, la commune de Les Mesneux a choisi de ne pas faire partie du projet d'Ecueil ; ce pôle scolaire en cours de construction n'a pas la capacité d'accueil des 75 enfants scolarisés de notre commune. Quant à son accès, rien n'a été mis en œuvre pour sécuriser le transport des enfants... Imaginez 2 bus sur la route pour nos enfants, sans parler du coût et de l'impact environnemental !

L'ensemble du conseil municipal est mobilisé et fera front. L'école publique n'a pas à être victime des inégalités territoriales, des luttes de pouvoir ou d'élus qui en font des affaires personnelles !

Le 7 décembre dernier, le conseil municipal a voté à l'unanimité la reprise de notre compétence scolaire et périscolaire au Grand Reims.

Nous pouvons désormais lancer notre projet en toute autonomie : ce projet dont on parle depuis longtemps consiste en la construction d'une école maternelle et élémentaire, d'un accueil périscolaire et extrascolaire ainsi que d'une micro-crèche sur le Parc de la Croisette. C'est un projet majeur pour notre village. Au-delà du bénéfice certain pour l'attractivité de la commune, nous allons développer un haut niveau de services pour les familles :

- une école à dimension humaine dans un environnement verdoyant, sans déplacements en bus, de la maternelle au CM2 ;
- une structure moderne pour le périscolaire : garderie et cantine, qui va nous permettre de développer les activités extrascolaires tout au long de l'année (les mercredis et pendant les vacances scolaires) ;
- une micro-crèche pour accueillir nos plus jeunes habitants ;
- une gestion de proximité et une souplesse au service de la satisfaction des parents.

Et en attendant que ces bâtiments sortent de terre courant 2023, c'est l'école communale historique qui va reprendre du service pour accueillir tous les enfants de la commune dès la rentrée prochaine. Côté services périscolaires, rien ne change : accueil matin et soir et cantine le midi.

Les coûts de fonctionnement à venir sont du même ordre de grandeur que notre contribution au Grand Reims en matière scolaire. La situation financière de la commune nous permet également d'appréhender cet investissement en toute sérénité. Au-delà de lutter contre l'évasion scolaire, ces équipements contribuent indéniablement à développer le lien social.

Jérémie BAUDOU



Le site unique du Parc de la Croisette



L'ancienne école

Connaissez-vous « nos » poilus ?

Suite à une visite du cimetière et du monument aux morts du village, les élèves de la classe de CM1-CM2 de M. Lesueur se sont interrogés sur les deux soldats enterrés ici ; et qui n'étaient visiblement pas du village. M. Alfred BŒUFS et M. André LAMBERT.

Qui sont-ils ?

Que font-ils donc ici alors ?

Pourquoi ne sont-ils pas enterrés dans leur village ?

Autant de questions qui les ont lancés dans des recherches minutieuses sur ces deux poilus. Ils en ont également profité pour faire plus de recherches sur les 8 noms indiqués sur le monument aux morts afin de savoir, par exemple, où ils étaient enterrés et quel était leur lien avec le village.

Savez-vous par exemple que le lieutenant André LAMBERT avait obtenu la croix de guerre avec palme, une étoile de vermeil et une étoile d'argent (décoration hautement reconnue au niveau de toute l'armée française) ? Beaucoup d'autres informations très intéressantes ont été trouvées. Si vous voulez en savoir plus, leurs résultats de recherche ont été offerts à la mairie.

Dans leur lancée, ils ont également contacté les mairies des communes de naissance et de domicile de M. Bœufs et M. Lambert pour les informer que leur sépulture était ici ; éventuellement retrouver des membres de leurs familles afin qu'ils ne restent pas seuls ici, dans l'anonymat de notre petit cimetière ; de leur rendre l'honneur qu'ils méritent. Le contact est d'ailleurs établi avec certaines d'entre elles, en espérant pouvoir avancer dans les recherches.

Stéphane LESUEUR



Arrêt sur image... la commune, les bénévoles



La place illuminée

Les bénévoles de l'installation des illuminations de Noël sont intervenus fin novembre afin de décorer la place et les différentes rues de notre village. Nous pouvons tous les remercier pour avoir donné un air de fête en cette fin d'année difficile.

Bienvenue au Parc de la Croisette

Un règlement est à respecter

Maintien de la propreté

Il est interdit d'endommager les espaces verts par le jet de papiers ou de déchets. Le pique-nique est autorisé, en prenant soin de déposer tout détritrus dans les poubelles et corbeilles prévues à cet effet. Il est interdit de camper, d'allumer des feux ou d'utiliser des réchauds ou barbecues.

Animaux domestiques

Les animaux domestiques sont admis s'ils sont tenus en laisse. La longueur de la laisse ne doit pas excéder 1,50 m, ils devront rester sous le contrôle permanent de leurs propriétaires qui seront entièrement responsables de leur comportement. Les propriétaires sont tenus de ramasser les déjections de leurs animaux et de les déposer dans les poubelles.

Circulation et stationnement des véhicules à moteur.

Toutes circulations de véhicules ou d'engins à moteur sont interdites et pourront, dans les formes légales, faire l'objet d'un procès-verbal.



Sanction

Les infractions au présent règlement seront punies des peines prévues par la loi selon la qualification de l'infraction. (Disposition du Code Pénal ou autres dispositions)



Masques usagés...

Avec la crise sanitaire, le port du masque est devenu obligatoire dans les lieux publics, notamment dans les transports en commun.

Mais au lieu de se débarrasser de leurs masques dans une poubelle, **de plus en plus**, certains préfèrent les jeter sur la voie publique. Outre le danger pour l'environnement, **ce manque de civisme** fait également courir un gros risque de contamination.



Dans un massif du village

Alors... le masque usagé doit être jeté dans une poubelle afin d'éviter toute pollution !

Police des voies et immeubles

Est-il obligatoire de mettre son nom sur la boîte aux lettres ?

Si votre logement a été construit après 1979, vous êtes dans l'obligation de posséder une **boîte aux lettres normalisée**. Ce qui inclut de mettre au minimum son **nom** sur sa boîte aux lettres. Le numéro de votre habitation doit également être lisible.

Même si c'est une obligation, c'est également un devoir.



Comment mettre son nom sur la boîte aux lettres ?

Rien ne vous oblige à inscrire votre **Nom** suivi du Prénom, le prénom est facultatif. Vous devez inscrire le **nom** obligatoirement sur votre plaque de **boîte aux lettres** de manière claire et lisible. Cela permettra à votre facteur de vous distribuer vos courriers, d'effectuer les livraisons de colis, mais sera utile également pour tous les services de secours (SAMU, ambulances, pompiers...).



Eclairage public

Lorsque vous constatez une défaillance de l'éclairage public dans votre rue, merci de contacter la mairie afin de signaler le désordre, en précisant le nom de la rue et le numéro où se situe le problème.

La demande d'intervention sera faite auprès du Grand Reims, qui a la compétence de « l'éclairage public » dans les communes.

Tarifs des concessions du cimetière et du colombarium

A compter du 1^{er} février 2021, les tarifs d'achat des concessions funéraires du cimetière et du colombarium sont revalorisés.

Pour les concessions du cimetière, il n'y a plus d'achat de concession à perpétuité.

Concession simple 30 ans : 150 € (renouvellement 100 €)

Concession simple 50 ans : 250 € (renouvellement 200 €)

Pour le colombarium, il n'y a plus d'achat de case à perpétuité.

Case trentenaire : 600 € (renouvellement 500 €)

Case cinquantenaire : 800 € (renouvellement 700 €)

Dans le cimetière municipal de la commune, Route de Jouy-lès-Reims, un espace « cavurne » sera créé. (Le terme provient de l'hybridation des mots « caveau » et « urne »).

On le désigne également comme une tombe cinéraire, qui ne doit accueillir que des cendres. Il peut s'agir d'une ou plusieurs urnes, dans le cadre d'une famille par exemple.

Le cavurne se compose d'un petit caveau de dimensions inférieures à celles d'une tombe classique.

La dimension est de 1 m par 1 m (soit 1 m²).

Pour les cavurnes, il n'y a pas d'achat à perpétuité.

Le cavurne pour 30 ans : 100 € (renouvellement 100 €)

Le cavurne pour 50 ans : 200 € (renouvellement 200 €)

Bon voisinage

Je limite tous les bruits susceptibles de gêner mes voisins :

de jour comme de nuit, tous les jours de la semaine,
un bruit persistant (musique, machine, conversation, etc.)
gênant pour le voisinage est interdit.



Travaux de bricolage ou de jardinage : horaires autorisés,



si j'utilise des outils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité
du voisinage, je suis autorisé à faire ces travaux :

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30,

Le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00,

Le dimanche il est recommandé de ne pas faire de bruit qui dérange le voisinage.

Je fais la fête, je préviens mes voisins,

et passé 22 heures, je baisse le son pour éviter le tapage nocturne.



Je taille régulièrement mes haies à l'aplomb de la limite de ma propriété,

arbres, haies, arbustes ne doivent pas empiéter de ma propriété sur la voie
publique pour ne pas gêner la circulation des piétons et des véhicules.

Je déblaie la neige et nettoie régulièrement les feuilles mortes situées sur mon trottoir,

les riverains sont responsables du déneigement et du nettoyage
des feuilles d'arbres de la portion de trottoir située devant leur propriété.



Je ne brûle pas mes déchets de jardin,

le brûlage des déchets végétaux à l'air libre est strictement interdit,
quels que soient l'heure, le jour de la semaine et la période de l'année.

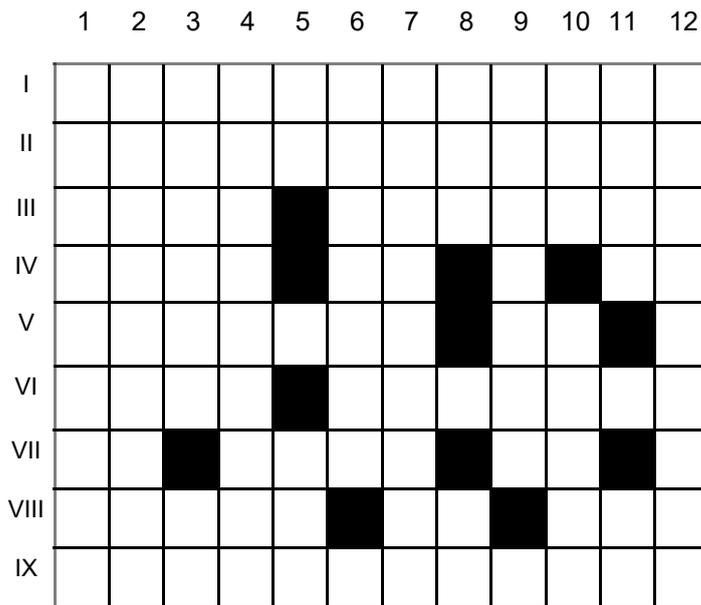
J'emmène mes enfants jouer dans des endroits adaptés,

je ne laisse pas mes enfants jouer seuls dans la rue.

Je vérifie le bon fonctionnement de l'alarme de mon habitation,

une vérification régulière évite les déclenchements intempestifs et garantit une plus grande efficacité du dispositif.
Je pense aussi à changer la pile de mon détecteur de fumée en temps utile.

Les mots croisés de Guy



Horizontalement :

- I- Analogie parisienne aux chemins mesneusiens souvent empruntés pour les sorties lors des confinements.
 II- N'ont pas la propriété de reprendre les mêmes valeurs à intervalles réguliers.
 III- Capitale européenne – Reviennent à intervalles réguliers.
 IV- Plante odorante – Souvent doublée – Roulé.
 V- Entourai – Non dit.
 VI- Siff lai – Fabriqu a une pièce d'assemblage.
 VII- Traditions – Physicien – Clément en novembre.
 VIII- Physicien – Monnaie – Le confinement ne dure pas si longtemps.
 IX- Telles les clés à molette, mais pas les livres...*

* Hervé Hamon – La Grande Librairie du 18 novembre 2020 (France 5)

Verticalement :

- 1- Ouverture obligatoire, même pendant le confinement.
 2- Telles les questions qui se posent pendant la pandémie.
 3- Organisera – Organisme sollicité pendant la pandémie (abréviation).
 4- Facile à chauffer.
 5- Lettre et facteur – (De bas en haut) Cap espagnol.
 6- Ecrivain autrichien.
 7- Bâtirai.
 8- Se comporte en homme – Sur la rose.
 9- Ville du Pérou.
 10- Relatif – Ce nom ne convient pas sur une attestation.
 11- Rivière africaine – Porte Saint-Martin.
 12- Doivent autant aux torchons qu'aux serviettes.

Solution du n° 71

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I	A	P	R	E	S	D	E	M	A	I	N
II	V	I	A	N	■	I	N	A	P	T	E
III	A	R	N	O	■	O	■	G	R	E	C
IV	N	A	G	U	E	R	E	■	E	R	E
V	T	T	E	E	S	■	O	■	S	E	S
VI	H	E	R	■	A	P	R	E	M	■	S
VII	I	■	A	G	U	A	■	M	I	D	I
VIII	E	R	I	R	■	P	R	E	D	I	T
IX	R	E	T	R	O	A	C	T	I	V	E

Les bons gestes

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »



Panneau Pocket

Restez informé avec PANNEAUPOCKET

Téléchargez l'application sur votre smartphone

Le coin des gourmands

La Mairie

Place de la Mairie

TÉLÉPHONE :
03 26 36 55 98

Réception du public :

Lundi-mardi-mercredi
jeudi-vendredi
de 14 h à 18 h

Agence Postale :

Place de la Mairie

03 26 82 89 53

La semaine : 16 h 30 à 19 h

Durant la période
du couvre-feu :
15 h 30 à 18 h

Samedi : 9 h 30 à 12 h

Directeur de la publication :

Anny DESSOY

Des informations
ponctuelles se
trouvent sur le site
de la commune.

Adresse du site :
mairie-lesmesneux.fr

Adresses utiles :
asclesmesneux.fr
grandreims.fr



AUX DOUCEURS LAITIÈRES

Ce fromager artisanal livre sur la Place de la Mairie,
le vendredi à 10 h 30, des produits commandés par
tél. : 06.83.01.82.26

e-mail : auxdouceurslaitieres@outlook.fr

Facebook : Aux douceurs laitières

Durant le couvre-feu « **Chez Jeanne** » fait escale
sur la place du village dimanche midi.

Ne manquez rien... ses burgers, ses frites, du frais et du fait « Maison ».

Commande au 07 67 86 63 02 — Facebook : [chezjeannereims](https://www.facebook.com/chezjeannereims)

Nouveaux habitants

Vous êtes **nouvel** arrivant aux Mesneux ?

Pensez à vous rendre en **mairie** pour vous présenter,
vous inscrire sur les listes électorales, inscrire éventuellement
vos enfants à l'école, connaître toutes les informations sur la commune :
les associations, les services municipaux, la collecte des ordures ménagères,
la collecte des recyclables, les différentes manifestations du village.



Le Comité des fêtes

2021 pointe son nez, portant tous nos espoirs de nous rapprocher et de réaliser nos
projets peut-être enfin démasqués !

En fonction des conditions sanitaires, dès que nous pourrons reprendre nos activités
et les événements prévus, le Comité des fêtes déploiera des trésors d'énergie pour
redonner vie au village !

Inscriptions scolaires

1) Les parents d'enfants nés en 2018 doivent venir
en mairie pour les inscriptions scolaires en classe
maternelle **avant le 28 février 2021**,

2) Les parents d'enfants nouvellement installés sur
la commune doivent venir en mairie pour les
inscriptions scolaires **avant le 28 février 2021**,

**Se munir du livret de famille, du carnet
de vaccination de l'enfant inscrit**

3) Pour les autres enfants déjà scolarisés, aucune
démarche n'est nécessaire.



État civil

Naissance :

Ulysse SYMPHORIEN, le 12/10/2020

Daphnée LEDOUX, le 22/10/2020

Paul GOUJARD, le 20/11/2020

Albane HIVET, le 27/11/2020